



# Ordonnance concernant les exigences techniques requis pour les véhicules routiers (OETV)

## Modification du 2 août 2024

---

*Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie  
et de la communication,*

vu l'art. 5, al. 1, let. a, de l'ordonnance du 19 juin 1995 concernant les exigences  
techniques requises pour les véhicules routiers (OETV)<sup>1</sup>,

*arrête:*

I

L'annexe 2 OETV est modifiée conformément au texte ci-joint.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

2 août 2024

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication:

Albert Rösti

<sup>1</sup> RS 741.41

*Annexe 2*

(art. 3a, al. 1, 3b, al. 1, 5, al. 1, let. a, 30a, al. 1, let. b, ch. 2 et 4, 49, al. 5, et 164, al. 2)

## Versions contraignantes pour la Suisse des réglementations internationales

### *Ch. 112 Règlement (UE) n° 134/2014*

#### **112 Prescriptions de l'UE intégrées dans les textes législatifs concernant la réception générale**

---

Texte législatif de base UE Titre et informations relatives à la publication du texte législatif de base et des actes modificateurs

---

Règlement (UE) n° 134/2014	Règlement délégué (UE) n° 134/2014 de la Commission du 16 décembre 2013 complétant le règlement (UE) n° 168/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences en matière de performances environnementales et de l'unité de propulsion et modifiant son annexe V, JO L 53 du 21.2.2014, p. 1; modifié en dernier lieu par le règlement délégué (UE) 2023/2724, JO L, 2023/2724, 6.12.2023.
----------------------------	--

---

### *Ch. 113 Directive 2014/30/UE*

#### **113 Prescriptions de l'UE hors des textes législatifs concernant la réception générale**

---

Texte législatif de base UE Titre et informations relatives à la publication du texte législatif de base et des actes modificateurs

---

Directive 2014/30/UE	Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique (refonte), JO L 96 du 29.3.2014, p. 79; modifiée par le règlement (UE) 2018/1139, JO L 212 du 22.8.2018, p. 1.
----------------------	--

---